

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 03 AVRIL 2008 – 18 h 30

Présents : M. MAYOUSSIER. DENEULIN. MICHAUD. SOUCHON. ABITBOL.
M. LEQUIN-SOUCHON. STUBER. AMPHOUX. GARCIA. FARLEY. POMPANON.
Mmes FABBRI. GUERRAZ. CONTAT. ALLEMAND. MENU.

Excusés : M. AVOINE qui donne pouvoir à M. GARCIA
M. GRIOT qui donne pouvoir à M. AMPHOUX jusqu'au point 23
M. FRANGIAMONE qui donne pouvoir à M. MICHAUD

Secrétaire de séance : M. DENEULIN

M. Le Maire ouvre la séance à 18 h 45 et donne lecture de l'ordre du jour en le complétant de deux sujets puis informe le Conseil Municipal des délégations qu'il entend attribuer aux cinq adjoints.

- 1 Délégation de pouvoirs à M. Le Maire
- 2 Elections de conseillers municipaux délégués – Délégations -
- 3 Création de commissions communales et désignation des délégués
- 4 Constitution de la Commission d'Appels d'Offres
- 5 Désignation des délégués aux structures intercommunales
- 6 Désignation des membres du C.C.A.S.
- 7 Vote du Compte Administratif 2007
- 8 Vote du Compte de Gestion 2007
- 9 Affectation du résultat 2007
- 10 Vote du taux des trois taxes
- 11 Vote des indemnités Maire, Adjoints et Conseillers Délégués
- 12 Vote des crédits scolaires 2008
- 13 Vote des subventions 2008 aux associations
- 14 Vote du Budget Primitif 2008
- 15 Participation au projet pédagogique de l'école maternelle
- 16 Participation financière aux mini séjours de l'Ecole de Prélénfrey
- 16bis Participation financière aux activités du groupe scolaire
- 17 SIM Jean Wiener avenant modifiant le contingent 2007/2008
- 18 Attribution de bons d'achat au « Lâcher de peintres »
- 19 Subvention exceptionnelle au Grand Prix Bouliste du Trièves
- 20 Adhésion au contrat DEXIA assurance du personnel
- 21 Modification des statuts du Syndicat Mixte du PNRV
- 22 Fermeture d'un poste d'A.T.S.E.M. à 17 h 30
- 23 Création d'un poste d'A.T.S.E.M. à 32 h
- 24 Convention pour un groupement de commandes pour la fourniture de repas de restauration scolaire
- 25 Questions diverses

DELEGATIONS AUX CINQ ADJOINTS

DENEULIN Bernard	1 ^{er} adjoint	Urbanisme et patrimoine communal – Concertation
MICHAUD Jean-Paul	2 ^{ème} adjoint	Aménagement, sécurité, cadre de vie
SOUCHON Rémy	3 ^{ème} adjoint	Travaux, personnel communal
ABITBOL Jean-Luc	4 ^{ème} adjoint	Vie scolaire, culturelle – Jeunesse
LEQUIN-SOCHON Laurent	5 ^{ème} adjoint	Finances

1^{er} SUJET : DELEGATION DE POUVOIRS A M. LE MAIRE

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit que, par délégation du Conseil Municipal, M. Le Maire peut être chargé en tout ou partie, pour la durée de son mandat, des points suivants :

- 1) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3) de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par [décret](#) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;

- 7) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - 8) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 9) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - 11) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - 12) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
 - 13) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 - 14) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - 15) d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code dans les conditions fixées par le Conseil Municipal ;
 - 16) d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;
 - 17) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.
 - 18) de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
 - 19) de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
 - 20) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal.
 - 21) d'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme ;
 - 22) d'exercer, au nom de la Commune, le droit de priorité défini aux articles : L. 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.
- M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir, pour la durée de son mandat, lui déléguer les pouvoirs ci-dessus énoncés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote à l'unanimité des présents et représentés

- **DELEGUE à M. Le Maire les pouvoirs ci-dessus énoncés dans les 22 points précités.**

**2^{ème} SUJET : ELECTIONS DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES
DELEGATIONS**

Afin d'aider les Adjoints dans leur fonction et ainsi impliquer l'ensemble des membres du Conseil Municipal dans les diverses commissions communales à créer, M. Le Maire propose qu'il soit nommé 7 conseillers municipaux délégués qui bénéficieront d'une indemnité de fonction prise sur la masse globale des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints.

M. Le Maire propose de nommer :

FABBRI Denise	Conseillère Municipale Déléguée	Urbanisme
STUBER Serge	Conseiller Municipal Délégué	Vie associative – Animation - Vie économique
GUERRAZ Agnès	Conseillère Municipale Déléguée	Communication – Environnement Ressources naturelles
AMPHOUX Jean-Pierre	Conseiller Municipal Délégué	Social – Intercommunalité
CONTAT Corinne	Conseillère Municipale Déléguée	Développement durable – Plan Climat
ALLEMAND Julie	Conseillère Municipale Déléguée	Concertation – Journal communal

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

SONT ELUS CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES :

Mme CONTAT Corinne	19 voix
Mme FABBRI Denise	19 voix
Mme GUERRAZ Agnès	19 voix
Mlle ALLEMAND Julie	17 voix
M. AMPHOUX Jean-Pierre	17 voix
M. STUBER Serge	17 voix

M. FARLEY Simon a obtenu 5 voix

**3^{ème} SUJET : CREATION DE COMMISSIONS COMMUNALES
DESIGNATION DES DELEGUES**

M. Le Maire propose la création de 4 commissions communales et demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les membres ci-dessous proposés :

COMMISSIONS	Délégués	
FINANCES VIE ECONOMIQUE FORETS PERSONNEL	M. LEQUIN-SOUCHON M. POMPANON Mme FABBRI M. AMPHOUX M. SOUCHON M. MICHAUD M. STUBER Mlle ALLEMAND	Laurent François Denise Jean-Pierre Rémy Jean-Paul Serge Julie
COMMUNICATION	Mme GUERRAZ Mlle ALLEMAND Mme CONTAT Mme MENU M. ABITBOL M. STUBER	Agnès Julie Corinne Laurence Jean-Luc Serge
TRAVAUX, URBANISME - Voirie - Cadre de vie et environnement - Sécurité et risques naturels - Bâtiments - P.L.U. - Instruction des dossiers - Patrimoine bâti	M. SOUCHON M. DENEULIN M. FARLEY M. MICHAUD Mme FABBRI M. GRIOT Mme GUERRAZ M. FRANGIAMONE Mme CONTAT M. AVOINE	Rémy Bernard Simon Jean-Paul Denise Maurice Agnès André Corinne Jean-Louis
VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET CULTURELLE - Affaires scolaires - Jeunesse - Associations - Culture	M. ABITBOL M. STUBER Mme MENU Mlle ALLEMAND M. GARCIA Mme GUERRAZ M. FRANGIAMONE	Jean-Luc Serge Laurence Julie Aimé Agnès André

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote à bulletins secrets :

- **VALIDE les propositions de commissions communales et désigne les délégués ci-dessus énoncés.**

4^{ème} SUJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES
--

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de constituer une commission d'appels d'offres et rappelle qu'en application de l'article 22 du nouveau code des marchés publics pour les communes de moins de 3500 habitants, il convient de désigner outre M. Le Maire qui préside la commission :

3 membres titulaires
3 membres suppléants

M. Le Maire propose les membres suivants et demande au Conseil Municipal d'approuver ces nominations :

Membres titulaires		Membres suppléants	
M. SOUCHON	Rémy	M. GRIOT	Maurice
M. LEQUIN-SOUCHON	Laurent	M. POMPANON	François
M. DENEULIN	Bernard	M. MICHAUD	Jean-Paul

Après vote à bulletins secrets, ont obtenu :

M. SOUCHON	19 voix
M. DENEULIN	19 voix
M. GRIOT	19 voix
M. MICHAUD	19 voix
M. LEQUIN-SOUCHON	18 voix
M. POMPANON	17 voix
M. AMPHOUX	1 voix

Le Conseil Municipal valide les propositions de M. Le Maire. La Commission d'Appels d'Offres est donc ainsi constituée :

Président	M. MAYOUSSIER Christophe
Membres titulaires	M. SOUCHON Rémy M. LEQUIN-SOUCHON Laurent M. DENEULIN Bernard
Membres suppléants	M. GRIOT Maurice M. POMPANON François M. MICHAUD Jean-Paul

5^{ème} SUJET : DESIGNATION DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES
--

Après avoir rappelé l'adhésion de la Commune aux diverses structures intercommunales et la nécessité de désigner des délégués pour représenter la Commune, M. Le Maire propose au vote du Conseil Municipal les candidatures ci-dessous.

Syndicats	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
GRENOBLE ALPES METROPOLE - « METRO » - Conseil Communautaire	2 M. MAYOUSSIER M. AMPHOUX	2 M. MICHAUD M. ABITBOL
S.I.V.I.G. Syndicat Intercommunal des Eaux Vif, Le Gua, Miribel- Lanchâtre	2 M. MAYOUSSIER M. AMPHOUX	2 M. GRIOT M. SOUCHON
S.I.G.R.E.D.A. Syndicat Intercommunal de La Gresse et du Drac Aval	2 M. AMPHOUX M. GRIOT	2 Mme GUERRAZ M. MICHAUD
P.N.R.V. Parc Naturel Régional du Vercors	1 Mme CONTAT	1 M. POMPANON
S.E 38 Syndicat « Energies » Isère	1 M. AVOINE	1 M. SOUCHON
S.I.M. Jean Wiener Syndicat Intercommunal de Musique	1 M. ABITBOL	1 M. POMPANON
SERPATON Syndicat Intercommunal d'équipement de Télévision	1 M. STUBER	1 Mme CONTAT
Mission Locale Sud Isère Mission emploi et insertion	1 M. AMPHOUX	1 M. FARLEY
S.I.V.O.M. d'Uriol Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples d'Uriol	3 M. STUBER Mlle ALLEMAND Mme MENU	
S.I.A.S.C.A.V. Syndicat Intercommunal d'Action Sociale du Canton de Vif	1 M. AMPHOUX	1 M. GARCIA
S.I.P.A.V.A.G Syndicat Intercommunal pour la Protection et l'Aménagement des franges Vertes de l'Agglomération Grenobloise Commissions techniques uniquement	1 M. MICHAUD	1 M. FARLEY
A.D.P.A.	1 M. AMPHOUX	1 M. GARCIA

M. FARLEY fait remarquer au Conseil Municipal qu'un certain nombre de conseillers ont de multiples délégations qui pourraient être préjudiciables au bon suivi des dossiers.

M. Le Maire informe M. FARLEY qu'un certain nombre de délégations suscitent peu de réunions de travail dans les structures intercommunales.

Après vote à bulletins secrets, les propositions ci-dessus sont validées.

6^{ème} SUJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU C.C.A.S.
--

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal disposant d'une personnalité juridique qui le distingue de la municipalité. Le C.C.A.S. dispose d'un budget autonome.

Le C.C.A.S. est géré par un conseil d'administration composé, outre du Maire, Président de droit, à parité de conseillers municipaux et de personnes nommées par Le Maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social menées dans la Commune.

Outre Le Maire, le C.C.A.S. est composé de QUATRE à HUIT membres élus et de QUATRE à HUIT membres extérieurs désignés par M. le Maire.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner CINQ membres élus et CINQ membres extérieurs pour constituer le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Après vote à bulletins secrets, ont obtenu :

Mme FABBRI Denise	19 voix
M. LEQUIN-SOUCHON Laurent	19 voix
M. AMPHOUX Jean-Pierre	16 voix
M. GARCIA Aimé	15 voix
Mme CONTAT Corinne	15 voix
M. POMPANON	6 voix
M. FARLEY	5 voix

Sont élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Mme FABBRI Denise
M. LEQUIN-SOUCHON Laurent
M. AMPHOUX Jean-Pierre
M. GARCIA Aimé
Mme CONTAT Corinne

M. Le Maire propose les candidatures « extérieures » de :

Mme RIBOULET Emilienne
Mme OLIVA Simone
Mme DINH VAN Isabelle
Mme RIONDET Véronique
Mme GIMENEZ Adoracion

7^{ème} SUJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007
--

M. Le Maire donne la parole à M. LEQUIN-SOUCHON qui présente le Compte Administratif pour l'exercice 2007 :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Mandats / Titres émis	1 032 954,65	1 306 789,30
SOLDE	273 834,65	
Excédent antérieur reporté 002		162 750,28
TOTAL	1 032 954,65	1 469 539,58
EXCEDENT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT = 436 584,93		

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
Mandats / Titres émis	461 774,11	843 708,70
SOLDE	381 934,59	
Solde d'invest. 2006 reporté 001	444 738,62	
TOTAL	906 512,73	843 708,70
DEFICIT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT = 62 804,03		

M. Le Maire quitte l'assemblée au moment du vote comme le prévoit la législation.

Sous la présidence de M. LEQUIN-SOUCHON, le Conseil Municipal est invité à procéder au vote.

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR approuve le compte administratif 2007 tel que présenté.

8^{ème} SUJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2007

M. Le Maire donne la parole à M. LEQUIN-SOUCHON Laurent, Adjoint aux Finances qui rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public en vertu de la règle de la séparation de fonction ordonnateur/comptable.

Le compte de gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par M. Le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la Commune.

M. le Maire informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2007 a été réalisée par Mme La Trésorière Principale de VIF et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la Trésorière Principale

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le compte de gestion de Mme La Trésorière Principale de VIF pour l'exercice 2007 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR approuve le compte de gestion 2007 tel que présenté.

9^{ème} SUJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2007

M. Le Maire propose au Conseil Municipal, suite aux précédentes constatations, l'affectation du résultat 2007 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat de clôture 2007	273 834,65	381 934,59
Résultat exercice 2006 Intégration compte 002	162 750,28	
Résultat exercice 2006 Intégration compte 001		- 444 738,62
TOTAUX	436 584,93	- 62 804,03
Résultat d'exécution 2007	373 780,90	

Définition du besoin de financement en investissement

Résultat d'exécution 2007 - 62 804,03 €

Restes à réaliser en investissement 2007 - 299 904,89 €

BESOIN DE FINANCEMENT - 362 708,92 €

Besoin de financement en Investissement = - 362 709,30 €
 Résultat de Fonctionnement = 436 584,93 € **somme à affecter**

11

Affectation du résultat

- a) Dans un premier temps, il convient d'intégrer le déficit d'investissement constaté de : 62 804,03 €. Cette somme est donc imputée au compte 001 (dépenses d'investissement)
- b) D'autre part, il faut couvrir le besoin d'investissement de 362 709,30 €. Cette somme est donc affecter au compte 1068 (Recettes d'investissement)

Il reste donc : 436 584,93 € - 362 709,30 € = 73 875,63 €

Cette somme peut être imputée :

- a) en totalité au compte 002 (recettes de fonctionnement)
- b) en partie au compte 002, le reste en investissement

M. Le Maire propose que cette somme : 73 875,63 € soit imputée en totalité au compte 002 (recettes de fonctionnement).

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR approuve l'affectation du résultat 2007 telle que présentée ci-dessus.

10^{ème} SUJET : VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES

M. Le Maire donne la parole à M. LEQUIN-SOUCHON Laurent qui rappelle les trois taux jusqu'ici appliqués et propose leur reconduction :

TAXES	TAUX 2005	TAUX 2006	TAUX 2007	Bases prévisionnelle 2008	TAUX 2008	Produit Attendu
Taxe d'habitation	8,98 %	8,98 %	8,98 %	2 128 000 €	8,98 %	191 094 €
Taxe foncier bâti	19,36 %	16 %	16 %	1 422 000 €	16 %	227 520 €
Taxe foncier non bâti	112,70 %	112,70 %	112,70 %	41 200 €	112,70 %	46 432 €
					TOTAL	465 046 €

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider, pour 2008, les taux ci-dessus définis.

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR

- **DECIDE de reconduire les taux ci-dessus pour 2008.**

11^{ème} SUJET : VOTE DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

M. Le Maire donne la parole à M. LEQUIN-SOUCHON Laurent, Adjoint aux Finances qui informe le Conseil Municipal des articles L.2123-20 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales et communique le barème des indemnités fixé par l'article L.2123-23 basé en pourcentage de l'Indice Brut 1015 (montant : 3 741,25 €)

Ce barème fixe un taux maximum, à savoir :

Pour M. Le Maire	Pour les Adjointes
43% de l'Indice Brut 1015 Soit 1 608,74 € brut / mois	16,50% de l'Indice Brut 1015 Soit 617,31 € / mois

Ce qui représente, pour M. Le Maire et CINQ adjoints, une enveloppe d'un montant brut annuel de : 56 343,48 €

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir retenir et valider la proposition suivante restant en deçà des limites maximales prévues, et propose le versement de ces indemnités à compter 04 avril 2008.

Indice Brut 1015	M. Le Maire	Mrs les Adjointes	Mmes Mrs Les Conseillers Municipaux Délégués	Montant total enveloppe globale Annuelle
3 741,25 €		5	7	
Taux maximum de l'indemnité	43 % de l'I.B 1015 Soit 1 608,74 € / mois	16,5 % de l'I.B 1015 Soit 617,31 € / mois	Dans la limite de l'enveloppe globale totale	56 343,48 €

Proposition	30,5 % de l'IB 1015 Soit 1 141,08 €/ mois	12,4 % de l'IB 1015 Soit 463,92 €/ mois	4,7% de l'IB 1015 Soit 175,84 € / mois	56 298,72 €
-------------	--	--	---	-------------

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR et UNE abstention :

- **VALIDE les taux proposés pour le calcul des indemnités de M. Le Maire de CINQ adjoints et de SEPT conseillers municipaux délégués.**

12^{ème} SUJET : VOTE DES CREDITS SCOLAIRES
--

M. Le Maire donne la parole à M. ABITBOL Jean-Luc, Adjoint à la vie scolaire qui rappelle les montants des crédits scolaires votés en 2007 :

	LES SAILLANTS		PRELENFREY		TOTAUX
	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	
Effectifs retenus Au 01/01/2007	55	97	13	27	192
Crédits par élève 68,50 €	3 767,50	6 644,50	890,50	1 849,50	13 152,00
5 % versés aux coopératives	- 186,88	- 332,23	- 44,53	- 92,48	- 656,12
Solde	3 580,62	6 312,00	845,97	1 757,02	12 495,88
Crédits pour abonnements (sauf B.O)	150,00	150,00	150,00		450,00

DEPENSES COLLECTIVES

Transports classes maternelles (400 €/classe)	1 200,00
Transports classes primaires	8 200,00
Musique (Musidauphins)	5 100,00
EMALA	800,00
TOTAL	15 300,00

ACQUISITIONS

Achat de matériel informatique	Prélenfrey	1 600,00
	Groupe scolaire	800,00
	Maternelle Saillants	800,00
	A affecter	300,00
Achat de mobilier scolaire	250,00 € / classe	2 000,00
	TOTAL	5 500,00

et donne connaissance des effectifs scolaires au 1^{er} janvier 2008, à savoir :

école maternelle des Saillants	52
école élémentaire des Saillants	98
école maternelle de Prélenfrey	16
école élémentaire de Prélenfrey	27

Compte tenu de ces effectifs, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir définir les nouveaux crédits pour 2008 :

	LES SAILLANTS		PRELENFREY		TOTAUX
	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	
Effectifs retenus Au 01/01/2008	52	98	16	27	193
Crédits par élève 70,00€	3 640,00 €	6 860,00 €	1 120,00 €	1 890,00 €	13 510,00 €
5 % versés aux coopératives	182,00 €	343,00 €	56,00 €	94,50 €	675,50 €
Solde	3 458,00 €	6 517,00 €	1 064,00 €	1 795,50 €	12 834,50 €
Crédits pour abonnements (sauf B.O)	200,00 €	300,00 €	200,00 €		700,00 €

DEPENSES COLLECTIVES

		Article budget
Transports classes maternelles (410 €/classe) 2 classes aux Saillants 1 classe à Prélenfrey	1 230,00 €	6248
Transports classes primaires	8 300,00 €	6248
Musique (Musidauphins)	5 100,00 €	6228
EMALA	800,00 €	6288
TOTAL	15 430,00 €	

ACQUISITIONS A PREVOIR

Maternelle Les Saillants	1 ordinateur à changer	800,00 €
	Tables rectangulaires et octogonales	1 600,00 €
	1 appareil photo numérique	150,00 €
Ecole de Prélenfrey	Rayonnage et crémaillère	500,00 €
Groupe scolaire Les Saillants	2 ordinateurs à changer	1 600,00 €
	1 appareil photo numérique	150,00 €
	TOTAL	4 800,00 € Prévoir 5 000,00 €

M. ABITBOL précise que les projets ont été établis avec les enseignants.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider les propositions des montants des crédits scolaires pour 2008
- décider d'inscrire ces sommes au budget primitif 2008
- autoriser M. Le Maire à procéder au versement de ces sommes

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- **VALIDE les propositions de crédits scolaires ci-dessus détaillées**
- **DECIDE d'inscrire ces sommes au budget primitif 2008**
- **AUTORISE M. Le Maire à procéder au versement de ces sommes**

15

13^{ème} SUJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Le Maire donne lecture des diverses subventions versées en 2007 aux associations et demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les montants proposés pour 2008.

ASSOCIATIONS	2007	2008	OBSERVATIONS
ASSOCIATIONS COMMUNALES			
Club Alpin Français	420	440	
Club de Gymnastique Volontaire	250	260	
La Boule Ardente	300	315	
JOSACE Club	100	105	
Ski Club de l'Arzelier	105	110	Bilans moral et financier non fournis Subvention en attente
Total ASSOCIATIONS SPORTIVES	1 175 €	1 230 €	
Journal Le Bruyant	680	710	
K'Dance	395	415	
La Gaule de La Vallée de la Gresse	235	245	
La GUA'Quarelle	150	160	
Le Col Vert	200	210	
Maison des Jeunes de Prélénfrey	123	130	
Prélénfrey Animation	190	200	
Société de Chasse A.C.C.A.	200	210	
Sou des Ecoles de LE GUA	1 945	2 040	
Sou des Ecoles de PRELENFREY	300	315	
St-Barthélémy La Pierre Actifs	0	135	
Total Associations culturelles	4 418 €	4 770 €	
TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	5 593 €	6 000 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
Souvenir Français	212	120	Subvention exceptionnelle en 2007
UMAC Anciens Combattants	165	160	
Anciens Combattants d' AFN	112	110	
Associations des Conjointes Survivants	112	110	
DDEN	60	100	
ANACR	112	110	
FRAPNA	112	110	
Restaurants du Cœur	112	110	
ADMR	154	160	
Amis de la Vallée de La Gresse	80	100	
Basket Les Aigles de VIF	140	140	Manque bilan financier Subvention en attente
L'Eclair Vifois	340	360	
Foyer socio éducatif collège de VIF	120	130	
ADTC (Ass. Pour le Développement des Transports en Commun)	100	105	
Association Musicale de Vif	1 088	1 100	Subvention exceptionnelle

ASSOCIATIONS	2007	2008	OBSERVATIONS
TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES	3 019 €	3 025 €	
TOTAL GENERAL	8 612 €	9 025 €	

16

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- **VALIDE les propositions de subventions ci-dessus détaillées**
- **DECIDE d'inscrire ces sommes au budget primitif 2008**
- **AUTORISE M. Le Maire à procéder au versement de ces sommes**

14^{ème} SUJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. Le Maire donne la parole M. LEQUIN-SOUCHON, Adjoint aux Finances qui présente au Conseil Municipal le budget primitif élaboré pour l'exercice 2008 et présenté en annexe.

M. LEQUIN-SOUCHON Laurent rappelle la volonté et la décision de renforcer le service municipal des services techniques ce qui explique les montants imputés en charge de personnel.

M. LEQUIN-SOUCHON Laurent donne des explications sur les différents chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement (dépenses, recettes) du budget proposé en notant l'augmentation des frais d'études en dépenses d'investissement.

M. Le Maire invite le Conseil Municipal a procédé au vote du budget primitif 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix POUR

- **ADOPTE** le budget primitif 2008 tel que présenté et annexé

15^{ème} SUJET : PARTICIPATION AU PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

M. Le Maire donne la parole à M. ABITBOL , Adjoint à la vie scolaire, qui informe le Conseil Municipal d'un projet d'animation pédagogique intitulé « De l'œuf à la plume » prévu à l'école maternelle le 02 mai 2008.

Ce projet comprend :

- Un spectacle, la présentation d'une couveuse, le prêt d'une couveuse/éleveuse, la visite d'une ferme à Miribel-Lanchâtre

Le coût de ce projet s'élève à la somme de 660,00 € que Mme La Directrice de l'Ecole Maternelle nous demande de prendre en charge.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner son accord à la participation de la Commune au projet de l'Ecole Maternelle « de l'œuf à la plume »
- autoriser M. Le Maire à mandater la somme de 660,00 € pour règlement du coût de ce projet

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix POUR :

- **VALIDE le projet de l'école maternelle**
- **DECIDE de participer au financement de ce projet par l'attribution d'une somme de 660 €**
- **AUTORISE M. Le Maire à mandater cette somme**

17

16^{ème} SUJET : PARTICIPATION FINANCIERE AUX MINI SEJOURS DE L'ECOLE DE PRELENFREY

M. Le Maire donne la parole à M. ABITBOL Jean-Luc, Adjoint à la vie scolaire qui informe le Conseil Municipal d'une demande formulée par M. Le Directeur de l'école de Prélenfrey souhaitant organiser, avec l'EMALA, deux mini séjours :

- un pour la classe élémentaire du 2 au 4 avril 2008 au centre de la Fédération des Œuvres Laïques de la Drôme à Lus la Croix Haute
- un pour la classe maternelle, fin mai, au centre de l'APAS à Roissard

Le coût des deux mini séjours s'établit comme suit :

Mini séjour classe élémentaire			Mini séjour classe maternelle		
<i>Dépense</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût</i>	<i>Dépense</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût</i>
Transport	1	330	Transport	1	280
Séjour Pension complète + activités	27 x 63,5	1 714,50	Séjour pension complète	13 x 26,50	344,50
Accompagnateurs			Accompagnateur	2 x 26,50	53,00
Intervenants		55,71	Enseignant	1	0
Animateur		160,71			
Enseignant		0			
TOTAL		2 390,92	TOTAL		677,50

Le plan de financement proposé est le suivant :

Participations	Mini séjour classe élémentaire	Mini séjour classe maternelle
Sou des Ecoles	810,00	230,00
Parents	513,00	143,00
Coopérative scolaire	258,00	74,00
Commune	810,00	230,00
TOTAL	2 391,00	677,00

Afin de favoriser les activités extra scolaires et soutenir l'école de Prélenfrey dans ses projets, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer favorablement pour le versement d'une participation financière de 1 040,00 € à l'école de Prélenfrey.
- l'autoriser à inscrire cette somme au BP 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix POUR :

- **VALIDE le projet de l'école de Prélénfrey**
- **DECIDE de participer au financement de ce projet par l'attribution d'une somme de 1 040 €**
- **AUTORISE M. Le Maire à mandater cette somme**

18

16^{ème} SUJET BIS : PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU GROUPE SCOLAIRE

M. Le Maire donne la parole à M. ABITBOL Jean-Luc, Adjoint à la vie scolaire qui informe le Conseil Municipal des activités projetées par les enseignants du groupe scolaire :

- activité escalade
- activité littérature conclue par un concert Jazz et Blues

Compte tenu du coût de ces activités, M. Le Directeur du groupe scolaire sollicite une participation de la Mairie.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner son accord à la participation de la Commune aux activités projetées par les enseignants du groupe scolaire
- fixer à la somme 1 600 € la participation allouée pour ces activités
- autoriser M. Le Maire à mandater cette somme à la coopérative du groupe scolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix POUR :

- **VALIDE le projet de l'école élémentaire du groupe scolaire**
- **DECIDE de participer au financement de ce projet par l'attribution d'une somme de 1 600 €**
- **AUTORISE M. Le Maire à mandater cette somme**

17^{ème} SUJET : AVENANT AU CONTINGENT DU SIM Jean WIENER

M. Le Maire donne la parole à M. ABITBOL Jean-Luc qui rappelle au Conseil Municipal qu'une convention avec le S.I.M. Jean Wiener a été approuvée par délibération en date du 31 juillet 2007 pour l'année scolaire 2007/2008 fixant le contingent prévisionnel.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que les habitants de notre Commune peuvent fréquenter le S.I.M. Jean Wiener pour des formations musicales personnelles. Les frais de ces formations sont réglés par la Mairie qui se charge ensuite de les facturer aux intéressés.

Le contingent validé en 2007 s'élevait à la somme de 3 803 €.

Aujourd'hui, le nombre des personnes fréquentant le S.I.M ayant changé, il nous est proposé deux avenants portant le nouveau contingent à la somme de :
4 111,50 €.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ces avenants portant le contingent 2007/2008 à la somme de 4 111,50 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix POUR :

- **APPROUVE les avenants établis par le S.I.M. Jean Wiener relatifs à l'augmentation du contingent 2007/2008**
- **AUTORISE M. Le Maire à mandater ces sommes pour un total de 4 111,50 €**

19

18^{ème} SUJET : ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT POUR LE « LACHER DE PEINTRES »
--

M. Le Maire donne la parole à M. STUBER, Conseiller Municipal Délégué à l'animation qui rappelle au Conseil Municipal qu'un concours intitulé « Lâcher de peintres » a été organisé le 16 mars 2008 à l'occasion d'une exposition lors de la Foire aux Escargots. Une vingtaine de participants a laissé libre cours à son talent sur le thème de la FOIRE et, à l'issue de cette journée, deux prix ont été attribués.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des bons d'achats à valoir pour l'achat de produits et matériels de peinture :

- un bon d'achat d'une valeur de 150,00 €
- un bon d'achat d'une valeur de 100,00 €

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à délivrer deux bons d'achat pour une valeur totale de 250,00 € aux lauréats du concours « Lâcher de peintres » 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix POUR :

- **DECIDE d'attribuer deux bons d'achat aux lauréats du concours « Lâcher de peintres » 2008**
- **FIXE à la somme de 150,00 € et 100,00 € les montants de ces bons d'achat**
- **AUTORISE M. Le Maire à mandater ces sommes pour un total de 250,00 €**

19^{ème} SUJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GRAND PRIX BOULISTE DU TRIEVES

M. Le Maire donne la parole à M. STUBER Serge, Conseiller Municipal Délégué à la vie associative qui informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle formulée par M. Le Président de l'Association La Boule Ardente, appartenant au secteur bouliste du Trièves.

A l'initiative des différents clubs de boule lyonnaise du secteur Trièves, un grand concours intitulé « Grand Prix du Trièves » est envisagé les 03 et 04 mai 2008 et devrait réunir 32 quadrettes.

Afin de mener à bien ce projet, dont le coût total est estimé à 4 430 €, chaque club ou association sollicite divers partenaires aux fins d'obtenir des financements.

Pour soutenir ce projet et permettre son aboutissement, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de à l'Association La Boule Ardente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix POUR :

- **DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association « La Boule Ardenne » pour participer au financement du grand prix bouliste du Trièves**
- **FIXE à la somme de 150,00 € le montant de cette subvention**
- **AUTORISE M. Le Maire à mandater cette somme**

20

20^{ème} SUJET : ADHESION AU CONTRAT DEXIA ASSURANCE DU PERSONNEL
--

M. Le Maire donne la parole à M. SOUCHON Rémy qui rappelle au Conseil Municipal que la Commune a, par délibération en date du 18 avril 2005, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en fonction de la réglementation applicable à ce type de contrat, le Centre de Gestion de l'Isère a effectué une consultation après appel public à la concurrence.

Au terme de cette consultation, l'offre présentée par le groupement conjoint DEXIA SOFCAP/GENERALI a été retenue.

Aussi,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, et, notamment l'article 26

vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2^a) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix POUR :

- **DECIDE d'adhérer au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion de l'Isère pour les collectivités**
- **ACCEPTE dans ce cadre, la proposition suivante :**
 - o **collectivité employant entre 1 et 10 agents CNRACL franchise de 15 jours au taux de 4,50 %**
- **DIT que cette adhésion prendra effet au 1^{er} janvier 2008**
- **MANDATE M. Le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.**

21^{ème} SUJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU P.N.R.V

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux articles 2 et 12 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel Régional du Vercors relatifs à l'adhésion de nouvelles collectivités et à la modification des statuts, il y a lieu de délibérer sur la décision du Comité Syndical n°CS 1- 2008 du 23 février 2008.

21

Ainsi, M. Le Maire donne lecture de la délibération du PNRV et des nouveaux statuts.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la délibération des Comité Syndical du PNRV CS1-2008 du 23 février 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix POUR :

- **ACCEPTE la délibération du Comité Syndical du PNRV CS1-2008 du 23 février 2008**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer toutes pièces et documents relatifs à ce dossier**

22^{ème} SUJET : FERMETURE D'UN POSTE D'A.T.S.E.M.
Retiré de l'ordre du jour

23^{ème} SUJET : CREATION D'UN POSTE D'A.T.S.E.M. à 32 h
Retiré de l'ordre du jour

Arrivée de M. GRIOT qui participe à la dernière délibération

24^{ème} SUJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE REPAS DE RESTAURATION SCOLAIRE

M. Le Maire donne la parole à M. ABITBOL, Adjoint à la vie scolaire, qui rappelle au Conseil Municipal que les Communes de Varcès Allières et Risset, Saint-Paul de Varcès, Le Gua et Vif ainsi que l'Association du Centre Socio-Culturel de Varcès (ACSC) ont décidé de se grouper afin de remettre en concurrence en 2008 leurs marchés de fourniture de repas scolaires (pour les Commune) et son marché de fourniture de repas pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) pour l'ACSC.

Il est proposé que, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, ces 5 organismes constituent un groupement de commandes pour la passation de ces marchés, afin de pouvoir bénéficier de meilleures conditions auprès des entreprises de restauration.

La durée de ce marché de restauration scolaire sera de un an renouvelable deux fois, soit une durée maximum de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2008. Pour cela, il convient que les 5 organismes mentionnés ci-dessus signent la convention définissant le fonctionnement de ce groupement de commandes.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à signer ladite convention.

- élire parmi les membres de la commission d'appels d'offres communale ayant voix délibérative, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant afin de siéger au sein de la commission d'appels d'offres du groupement de commandes.

22

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation. Dans ce dernier cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DESIGNE : M. LEQUIN-SOUCHON par 19 voix délégué titulaire
M. POMPANON François par 10 voix délégué suppléant**

membres de la CAO du groupement de commandes pour la fournitures de repas pour la restauration scolaire

- **AUTORISE M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention**

QUESTIONS DIVERSES

➤ **M. Le Maire** informe le Conseil Municipal que la charte et le règlement intérieur du Conseil Municipal seront établis prochainement (cet été).

➤ **M. ABITBOL** communique plusieurs informations relatives à l'organisation scolaire :

- dès la rentrée de septembre 2008, modification du rythme scolaire : plus de classe le samedi matin
- mise en place d'un soutien scolaire assuré par les enseignants à raison de 2 h/semaine au groupe scolaire. 3 élèves par enseignant.
- mise en place de stages de remise à niveau en mathématiques et en français, assurés par les enseignants au groupe scolaire.
Tous les matins de 8 h 30 à 11 h 30 durant la première semaine des vacances d'avril.
Les services de transport scolaire et de restauration ne fonctionneront pas.
- information au sujet du fichier « base élèves ». Ce fichier sera limité à la communication des éléments d'état civil

Tous sujets abordés, la séance est levée à 21 h 50